

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 8 janvier 2016 définissant le référentiel et le plan de contrôle et de surveillance du label « investissement socialement responsable »

NOR : FCPT1531331A

Le ministre des finances et des comptes publics,
Vu le décret n° 2016-10 du 8 janvier 2016,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le référentiel et le plan de contrôle et de surveillance du label « investissement socialement responsable » mentionnés à l'article 4 du décret n° 2016-10 susvisé sont annexés au présent arrêté.

Ces deux documents sont consultables sur le site internet du ministère des finances et des comptes publics.

Art. 2. – Le directeur général du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 janvier 2016.

MICHEL SAPIN